

1. DENOMINATION

TOXICARB, suspension buvable

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Charbon activé..... 20 g

Pour 100 ml de suspension buvable

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Suspension buvable.

4. DONNEES CLINIQUES

4.1 Indications thérapeutiques

Intoxications et surdosages médicamenteux, alors que les substances en cause peuvent être présentes dans le tube digestif consécutivement à une prise orale ou en raison d'un métabolisme avec cycle entérohépatique.

Le charbon activé ne supprime pas l'intérêt des traitements symptomatiques et spécifiques.

4.2 Posologie et mode d'administration

Voie orale.

Administrer le charbon activé soit isolément, soit avant et (ou) après évacuation digestive, le plus tôt possible après l'ingestion du toxique présumé.

Chez l'enfant

Il est recommandé de tenir compte de la capacité gastrique du patient.

En pratique, la posologie est de 1 g/kg (soit environ 5 ml de suspension/kg).

En cas d'intoxication importante ou vue tardivement, le renouvellement de la prise, 4 à 6 heures après, peut être nécessaire (demander l'avis du Centre Antipoison).

Chez l'adulte

La dose est de 50 g de charbon activé en suspension (1 flacon de 250 ml).

En cas d'intoxication importante ou vue tardivement, des prises répétées de 25 à 50 g, toutes les 4 à 6 heures, pendant 48 heures peuvent être nécessaires après le traitement initial (demander l'avis du Centre Antipoison).

4.3 Contre-indications

Intoxication par des produits caustiques.

4.4 Mises en garde et précautions particulières d'emploi

Mises en garde

Intuber les patients inconscients ou présentant des convulsions (et, d'une façon générale, lorsque l'état clinique prédispose aux fausses-routes) avant d'administrer le charbon activé par sonde gastrique.

En raison de la présence de saccharose, ce médicament est contre-indiqué en cas d'intolérance au fructose, de syndrome de malabsorption du glucose et du galactose, ou de déficit en sucrase-isomaltase.

4.5 Interactions avec d'autres médicaments et autres formes d'interactions

Adsorbant un large éventail de médicaments, le charbon activé peut diminuer l'action d'autres médicaments (émétisants, antidotes spécifiques, autres traitements) administrés simultanément par voie orale.

4.6 Grossesse et allaitement

Sans objet.

4.7 Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines

Sans objet.

4.8 Effets indésirables

Le charbon activé est en général bien toléré, cependant, possibilité de :

- vomissements (en cas d'administration trop rapide de quantités trop importantes de charbon activé),
- constipation.

La coloration noire des selles signe le transit intestinal.

4.9 Surdosage

Sans objet.

5. PROPRIETES PHARMACOLOGIQUES

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

Administré par la bouche ou la sonde gastrique, le charbon activé adsorbe les substances toxiques et s'oppose à leur résorption digestive. Il fixe faiblement les cyanures, les sels ferriques, le lithium, le méthanol, l'éthanol et l'éthylèneglycol.

La présence du charbon activé dans le tractus digestif réduit le taux sanguin de certains toxiques, en interrompant le cycle entérohépatique.

Pour les intoxications importantes, l'administration répétée de charbon activé est recommandée pour empêcher le relargage dans l'intestin du toxique adsorbé ou pour en accélérer l'élimination et en empêcher la réabsorption (cycle entérohépatique).

5.2 Propriétés pharmacocinétiques

Le charbon activé n'est pas absorbé par la muqueuse digestive après administration orale. Son action thérapeutique est donc limitée au milieu digestif intraluminal et il apparaît dépourvu de toute activité systématique. Le charbon activé progresse sous forme inchangée tout au long du tractus digestif, pendant une durée correspondant à celle du transit. Le charbon activé est ensuite entièrement éliminé par voie fécale.

5.3 Données de sécurité précliniques

Sans objet.

6. DONNEES PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Propylèneglycol, glycérol, saccharose (sous forme liquide), eau purifiée.

6.2 Incompatibilités

Sans objet.

6.3 Durée de conservation

3 ans.

6.3 Précautions particulières de conservation

Pas de précaution particulière de conservation.

6.4 Nature et contenance du récipient

Flacon en polyéthylène de 60 ml ou 250 ml avec bouchon de polypropylène.



7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Laboratoires SERB
53, rue Villiers de l'Isle-Adam
75020 PARIS

8. PRESENTATION ET NUMERO D'IDENTIFICATION ADMINISTRATIVE

354 489-3 : flacon de 250 ml (polyéthylène).
354 488-7 : flacon de 60 ml (polyéthylène).

9. DATE DE PREMIERE AUTORISATION

28 décembre 2000

10. DATE DE MISE A JOUR DU TEXTE

12 novembre 2007

CONDITIONS DE PRESCRIPTION ET DE DELIVRANCE

Sans objet.